



AVIS

DEPOT D'UN PROJET DE PACTE DE MAJORITE

Il est porté à la connaissance de la population, conformément à l'article L1123-1, § 2, alinéa 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, qu'un projet de pacte de majorité a été déposé entre les mains de la Directrice générale par le groupe politique MAYEUR.

Ce pacte est consultable, jusqu'au lundi 3 décembre 2018, au bureau population (Hôtel de Ville, rez-de-chaussée) durant les heures de bureau.

Ce pacte de majorité répond aux conditions de recevabilité énoncées à l'article L1123-1, § 2, alinéas 3 et suivants, du Code susdit. Les personnes y désignées pour composer le futur Collège communal sont les suivantes :

Bourgmestre	RONGVAUX Alain
1^{er} échevin	LEMPEREUR Philippe
2^e échevine	JACOB Monique
3^e échevine	SCHOUVELLER Anne
Président du conseil de l'action sociale pressenti	FORTHOMME Fabian

L'adoption de ce projet de pacte de majorité sera inscrite à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil communal qui se déroulera le lundi 3 décembre 2018.

Le projet de pacte de majorité fera l'objet d'un vote à haute voix et devra, pour être adopté, recueillir la majorité des voix des membres présents.

A Saint-Léger, le 12 novembre 2018.



La Directrice générale,


Caroline ALAIME